

CONCOURS SECRETAIRE DE CHANCELLERIE

Posté par: formations-concours

Publiée le : 17/7/2008 15:52:58

Secrétaire de chancellerie du Ministère des Affaires Etrangères Les secrétaires de chancellerie forment un corps de fonctionnaires classés dans la catégorie B.

Ses membres ont vocation à servir à l'Administration centrale et à l'étranger et sont soumis, à ce titre, à une double obligation d'alternance géographique entre l'étranger et l'Administration centrale d'une part et de mobilité entre pays à l'étranger d'autre part. A cet égard, il convient de noter que les lauréats des concours sont systématiquement nommés à l'Administration centrale - à Paris et à Nantes - pour deux ou trois ans avant de recevoir une première affectation à l'étranger.

À

Lorsqu'ils sont affectés dans une mission diplomatique, un consulat général ou un consulat, ils exercent, généralement les attributions de chef de chancellerie. A ce titre, ils sont chargés, sous l'autorité du chef de poste, de responsabilités administratives, budgétaires et comptables. Ils peuvent être chargés des fonctions de régisseur.

Lorsqu'ils sont affectés dans un poste consulaire, ils peuvent être amenés à représenter le chef de poste à sa demande. Ils peuvent assurer la garde du poste consulaire. Ils peuvent également être nommés chef de chancellerie d'attaché. A titre exceptionnel, ils peuvent être nommés chef de poste consulaire.

1- Dans le cadre de leurs attributions consulaires, ils peuvent être chargés :

a) De toutes fonctions relatives à l'administration de la communauté française, et notamment :

- des fonctions d'officier de l'état civil,
- de fonctions notariales,
- de l'assistance aux Français résidents ou de passage,
- le cas échéant, de l'application de la réglementation relative aux affaires maritimes.

b) De l'application de la réglementation relative à la circulation des étrangers.

2- Lorsqu'ils sont affectés à l'administration centrale, ils exercent, sous l'autorité des agents de catégorie A, dont ils sont les proches collaborateurs, différentes FONCTIONS:

- rédaction,
- gestion administrative ou comptable,
- encadrement d'agents de catégorie C,
- responsabilité d'un bureau d'archives et de documentation.

À Les candidats définitivement admis aux CONCOURS EXTERNE ou interne sont nommés secrétaires de chancellerie stagiaires pendant un an. À l'issue du stage, ceux dont les services ont donné satisfaction sont titularisés en qualité de secrétaires de chancellerie. Les autres stagiaires sont, après avis de la commission administrative paritaire, soit admis à poursuivre leur stage pendant 6 mois au plus, soit licenciés, soit, s'ils étaient fonctionnaires,

reclassÃ©s dans leur corps d'origine.

La durÃ©e du stage est prise en compte pour l'avancement dans la limite d'un an.

CARRIÃ“RE :

Le corps des secrÃ©taires de chancellerie comprend trois grades :

- secrÃ©taire de chancellerie de classe normale ;

- secrÃ©taire de chancellerie de classe supÃ©rieure: accessible par voie de promotion au choix pour les fonctionnaires ayant atteint le septiÃ“me Ã©chelon de la classe normale depuis au moins deux ans et justifiant de cinq ans de services publics dans un corps de catÃ©gorie B.

- secrÃ©taire de chancellerie de classe exceptionnelle: Accessible soit par voie d'examen professionnel ouvert aux secrÃ©taires de chancellerie de classe supÃ©rieure ainsi qu'aux secrÃ©taires de chancellerie ayant atteint le septiÃ“me Ã©chelon de la classe normale, soit au choix pour les secrÃ©taires de chancellerie de classe supÃ©rieure ayant atteint le quatriÃ“me Ã©chelon de leur grade.

Â - En outre, peuvent Ãªtre nommÃ©s, secrÃ©taire des affaires Ã©trangÃ¨res, les secrÃ©taires de chancellerie âgÃ©s de 40 ans au moins au premier janvier de l'annÃ©e de la nomination et ayant accompli Ã la mÃªme date 9 annÃ©es de services dont 5 ans au moins au ministÃ“re des Affaires Ã©trangÃ¨res.

RÃ©munÃ©ration : RÃ©munÃ©ration brute mensuelle : calculÃ©e au premier Ã©chelon par rÃ©fÃ©rence Ã l'indice brut 298 (la valeur du point d'indice brut mensuel et de 4,418 euros suivant barÃ“me du premier fÃ©vrier 2005).

Au traitement indiciaire s'ajoutent :

- Ã l'Ã©tranger, une indemnitÃ© de rÃ©sidence variable suivant le pays d'affectation, et qui peut conduire Ã doubler, voire tripler le traitement de grade ;

- Ã l'administration centrale et Ã l'Ã©tranger, le cas Ã©chÃ©ant, des majorations familiales ;

- Ã l'administration centrale, des primes et indemnitÃ©s supplÃ©mentaires. Â Les dossiers de candidature peuvent Ãªtre complÃ©tÃ©s en ligne ou demandÃ©s par courrier assorti d'une enveloppe de format A4 affranchie Ã 1,30 â¬ et libellÃ©e aux nom et adresse du candidat, Ã partir de la date d'ouverture du concours et jusqu'Ã la date limite de retrait des dossiers.

Â Les demandes d'inscription devront Ãªtre adressÃ©es au plus tard Ã la date de clÃ©ture des inscriptions, la date de la poste faisant foi pour les demandes d'inscription adressÃ©es par voie postale. Les demandes transmises, Ã l'administration centrale, par courrier intÃ©rieur doivent, impÃ©rativement, Ãªtre annoncÃ©es par tÃ©lÃ©copie au 01.43.17.70.97. Les demandes prÃ©sentÃ©es par des agents en service Ã l'Ã©tranger et acheminÃ©es par valise doivent obligatoirement faire l'objet d'un tÃ©lÃ©gramme du Chef de Poste prÃ©cisant la date d'envoi et les rÃ©fÃ©rences de la valise utilisÃ©e.

Â Aucune demande de dossier effectuÃ©e par tÃ©lÃ©phone ou par tÃ©lÃ©copie n'est prise en considÃ©ration.

Â

FONCTIONS : A l'Ã©tranger, responsabilitÃ©s administratives et consulaires (immatriculation, Ã©tat civil, notariat, dÃ©livrance de visas, etc). En France, gestion administrative.

AFFECTATIONS : Paris, Nantes, Ã©tranger.

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE : Calculé au 1er échelon par référence à l'indice brut 296 (1666,18 euros au 1er février 2007, primes incluses).

CONCOURS EXTERNE → → CONCOURS INTERNE

Ouvert aux candidats titulaires : - d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV (conformément aux dispositions du décret n° 92-23 du 8.01.1992) ;
- d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne et assimilé au baccalauréat.

- Les candidats ne possédant pas un des diplômes requis, mais pouvant justifier d'une formation équivalente, peuvent déposer une demande spéciale de dérogation auprès d'une commission qui statue au vu de leur dossier sur leur capacité à concourir.

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale

intergouvernementale, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours et étant en activité à la date de clôture des inscriptions (ou dans une position administrative assimilée à l'activité).

NATURE DES EPREUVES

CONCOURS EXTERNE → CONCOURS INTERNE

Epreuves d'admissibilité 1 - Récitation d'une note de synthèse à partir de documents pouvant comporter des éléments chiffrés. (durée : 3 heures ; coefficient : 3 ; note éliminatoire : 1 - Récitation d'une note administrative, à partir d'un dossier caractéristique pouvant comporter des éléments chiffrés et permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat. (durée : 3 heures ; coefficient : 3 ; note éliminatoire : 2 - Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain. (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire : 2 - Réponse à 5 à 10 questions sur un ou plusieurs textes administratifs de portée générale ou caractéristique technique, faisant appel à des connaissances administratives et à des connaissances commentaires sur le droit constitutionnel et administratif de la France, les institutions communautaires

et les finances publiques. (durée : 3 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire : 3 - Epreuve d'anglais :

- Réponse à un questionnaire à choix multiple portant sur la grammaire, les structures et les usages de la langue anglaise ;

- Traduction sans dictionnaire en français d'un texte en anglais et en anglais d'un texte en français. (durée totale : 3 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire : 3 - Epreuve d'anglais :

- Réponse à un questionnaire à choix multiple portant sur la grammaire, les structures et les usages de la langue anglaise ;

- Traduction sans dictionnaire en français d'un texte en anglais et en anglais d'un texte en français. (durée totale : 3 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire :

CONCOURS EXTERNE CONCOURS INTERNE

Epreuves orales d'admission Epreuves orales d'admission 1 - Conversation avec le

jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat. (durée 20 minutes après préparation de 20 minutes ; coefficient : 4)

1 - Conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale, suivie de questions permettant de vérifier la connaissance de l'environnement professionnel du candidat. (durée 20 minutes après préparation de 20 minutes ; coefficient : 4)

2 - Interrogation sur l'une des matières du groupe d'après preuves choisi par le candidat lors de l'inscription, cette matière étant tirée au sort par le candidat avant le début de l'épreuve :

Groupe A :

- Soit organisation constitutionnelle de la France et institutions communautaires ;
- Soit organisation administrative de la France ;

Groupe B :

- Soit problèmes économiques ;
- Soit finances publiques ;

Groupe C :

- Soit histoire contemporaine ;
- Soit géographie de la France et des grandes puissances économiques.

(durée 15 minutes après préparation de 15 minutes ; coefficient : 2)

2 - Interrogation portant sur les questions consulaires. (durée 15 minutes après préparation de 15 minutes ; coefficient : 2)

3 - Conversation à partir d'un texte traduit en anglais. (durée 15 minutes après préparation de 15 minutes ; coefficient : 2)

3 - Conversation à partir d'un texte traduit en anglais. (durée 15 minutes après préparation de 15 minutes ; coefficient : 2)

Epreuve facultative (CONCOURS EXTERNE et interne) Conversation à partir d'un texte traduit dans une des langues suivantes : allemand, arabe oriental, chinois, espagnol, grec, italien, japonais, portugais, russe ou turc. (durée 15 minutes après préparation de 15 minutes ; coefficient : 1)